

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

JOURNAL DES INTÉRÊTS DES TRAVAILLEURS ET DE LA FABRIQUE LYONNAISE.

Organisation du travail.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au rédacteur en chef, M. Eug. FABVIER, rue du Commerce, 26, à LYON.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 2, au 1^{er} chez M. Jean-B. FAVIER. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

La CROIX-ROUSSE, 4 Juillet 1846.

Ça toujours été, ça sera toujours.

Rousseau dit quelque part : « le peuple n'aime pas qu'on touche à ses maux, » et il ajoute qu'en cela il est « semblable à ces malades stupides qui frémissent à l'aspect du médecin. » Selon nous, la méfiance du peuple à l'égard de ses prétendus docteurs est aussi légitime que facile à comprendre. Il a passé par les mains de tant d'empiriques, qu'il lui est bien permis d'être méfiant; nous dirons même plus, c'est qu'il doit l'être, sa propre sécurité l'exige. Ce ne sont, certes, pas les médicaments sortis de l'officine constitutionnelle qui lui ont été administrés depuis le temps où écrivait Rousseau, qui ont pu faire monter d'un degré le thermomètre de sa confiance. Aussi sommes-nous entièrement d'accord avec le sentiment populaire pour considérer tout ce qui sort de la pharmacie politique et sociale de notre époque, comme autant de drogues ayant pour objet de faire languir le malade et non de le soulager; mais, parce que jusqu'à présent, malgré les révolutions qu'il a faites, le peuple n'a cessé d'être opprimé et exploité, faut-il conclure qu'il doive à jamais en être ainsi, et répéter bénévolement, comme font encore quantité d'individus, *ça a toujours été, ça sera toujours*. Pour répondre à cette question, il nous suffirait de remarquer que cette affirmation absurde et mensongère, exprimée dans le sens social est la négation absolue de tout progrès dans l'humanité, et nier le progrès, n'est-ce pas démentir l'évidence? Néanmoins, chose désolante à constater pour certains esprits, cette maxime a la valeur d'un axiome. Le *ça a toujours été, ça sera toujours* est un des arcs-boutants sur lesquels l'ignorance et la mauvaise foi aiment à s'étayer pour se défendre contre toute proposition d'amélioration et de réforme. Il est, pour ceux qui l'acceptent ou l'emploient, une fin de non recevoir à opposer à toute idée de rénovation, et sert de laissez-passer à tous les forfaits, à toutes les iniquités et à tous les crimes.

De toute cette kyrielle de proverbes faux qui pervertissent le jugement humain, celui-ci est peut-être le plus accrédité et le plus funeste; c'est à sa détestable influence que nous devons de rencontrer dans les ateliers tant de malheureux frères devenus apathiques, insouciant à leurs propres maux qu'ils considèrent comme incurables, et refusant de croire aux améliorations que promet l'avenir contre lequel le *ça a toujours été, ça sera toujours* est une sentence.

Cependant, nous devons dire que ce serait à tort que l'on croirait que ce sophisme n'est en usage que chez les ouvriers; il l'est tout autant, s'il ne l'est pas plus chez les

gens de commerce et de boutique qui, pour avoir la prétention d'être plus éclairés que les travailleurs, n'en sont pas moins de profonds ignorants en ce qui touche les questions sociales et politiques. Nous ajouterons même que c'est en partie à ces précepteurs intéressés de l'obscurantisme que le peuple est redevable de tant d'erreurs et de préjugés; et qu'on ne nous accuse pas ici d'exagération, ce que nous avançons n'est que trop facile à prouver. Qu'on examine dans la presse les organes des sentiments et des intérêts de la bourgeoisie, tout projet et théorie tendant à modifier de si peu que ce soit notre ordre social n'est-il pas traité par eux d'utopie, de rêve, etc. Eh bien! nous le demandons, ne reconnaître pour possible que ce qui est, ou dire *ça a toujours été, ça sera toujours*, n'est-ce pas absolument la même chose?

Et pourtant quoi de plus insensé, de plus inepte que ce paralogisme auquel la nature, l'histoire et les sciences donnent le plus éclatant démenti, puisqu'elles nous démontrent que tout dans l'univers est en travail de transformation; mais dites-nous un peu, bourgeois égoïstes, qui aujourd'hui jouissez de tous les privilèges, vous à qui, pour pouvoir vivre, nous autres producteurs sommes obligés de payer la rançon, qu'étiez-vous il y a moins d'un siècle? Eh! mon dieu vous étiez, vous et vos pères, des vilains, des manans, vous étiez les humbles serfs des seigneurs d'alors, comme nous sommes aujourd'hui vos très-humbles ouvriers.

Vous ou vos pères encore étiez, comme on dit, taillables et corvéables à merci, et la propriété, la terre, ce patrimoine dévolu par Dieu à l'humanité, et sur laquelle nous ne pouvons reposer sans vous payer aubaine, la propriété, disons-nous, dont de sa possession vous avez fait dériver un droit à nous faire des lois, était-elle éparpillée dans nos mains, il y a moins d'un siècle? Non, elle était concentrée dans celles des nobles, du clergé, vos anciens maîtres. Oh! aristocrates modernes, sans 93, vous seriez encore des vilains, et vous osez nous dire, quand nous pensons à nous affranchir, *ça a toujours été et ça sera toujours*. Allez! allez! vilains d'hier, seigneurs d'aujourd'hui, votre domination, loin de promettre une longue durée, menace déjà ruine. Malgré vos efforts pour nous maintenir perpétuellement sous votre dégradante tutelle, il s'opère au sein des masses un travail d'émancipation intellectuelle et morale qui produira, bon gré, malgré, leur affranchissement social et politique, et qui, nous l'espérons, vous ramènera à des sentiments plus humains. Mais en attendant ce moment suprême, qui établira l'égalité entre tous les membres de la grande famille, dites si vous voulez que vous êtes nos maîtres, mais ne dites pas que vous les serez toujours!... (la Fraternité de 1845.)

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. — C'est aujourd'hui (jeudi 25) que s'achève cette œuvre, qui, à elle seule, a occupé toute la session. C'est ce soir qu'aura lieu la troisième lecture du bill des céréales et des douanes. Et ensuite, comme s'il était épuisé par un effort si violent et si longtemps soutenu, le ministère, auquel la nation doit avoir arraché aux préjugés aristocratiques cette immense concession à la nécessité politique, se soumettra à son sort. Ainsi, pendant quelque temps, cette grande mesure aura été la mort et la vie du ministère. Le cabinet actuel a été appuyé dans l'intérêt de la noble tâche qu'il s'était imposée. Le génie et le prestige de la liberté du commerce ont soutenu ses efforts et grossi les rangs de ses partisans.

La loi qui va être adoptée aura été la raison d'être du ministère Peel, et elle en aura marqué la durée. Aussitôt qu'il aura accompli sa tâche, sa puissance expirera. Il en est de même de tout ce qui est véritablement grand. L'auteur doit se dévouer tout entier à son entreprise et lui sacrifier sa vie.

Si nous sommes bien informés, des chagrins domestiques auraient, non moins que la fatigue des affaires et la difficulté de rassembler les fragments épars de l'ancienne majorité gouvernementale, contribué à la décision de sir Robert Peel. La presse sérieuse de Londres, par égard pour la famille de l'illustre baronnet, n'a fait que des allusions indirectes à ses douleurs de père; mais le *Satirist* et les autres petits journaux ont été moins discrets. Il paraît, en un mot, que le fils aîné de sir Robert Peel n'a pas hérité de ses habitudes rangées et laborieuses; ce jeune homme avait, dès l'université d'Oxford, contracté une passion effrénée pour le jeu; son père, après avoir payé pour lui à diverses reprises des sommes considérables, prit le parti de le *dépayer*, en l'envoyant en Espagne comme attaché à l'ambassade britannique.

Au bout de deux ans de séjour à Madrid, M. Peel fils fut rappelé et promu au grade de premier secrétaire de la légation anglaise à Berne. Mais, pendant les quinze jours qu'il passa dernièrement à Londres, il se laissa aller à son ancien penchant et perdit au jeu la somme énorme de 60,000 livres sterling (1,500,000 fr.) pour laquelle il souscrivit des lettres de change à court terme. L'échéance arrivée et sir Robert Peel refusant d'acquiescer pour son fils des dettes aussi exorbitantes, le jeune homme a été décrété de prise de corps et écroué au lieu de pouvoir se rendre à son nouveau poste à Berne. Nul doute que sir Robert Peel, dont la fortune particulière se monte à plus d'un million sterling, ne finisse par faire ouvrir les portes de la prison de l'enfant prodige; mais, en attendant, cette affaire lui cause une vive affliction, et jointe à ses préoccupations, elle a, comme nous venons de le dire, fait pencher la balance pour une démission immédiate.

Du reste, le célèbre homme d'Etat, en se retirant avec tous les honneurs de la guerre, lègue à ses successeurs une tâche ardue : celle de maintenir la prospérité matérielle qu'il

FEUILLETON DE L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

REVUE DE LA CROIX-ROUSSE.

Nous sommes décidément en pleines voies d'amélioration, voyez plutôt : Depuis quinze jours, et malgré l'approche des grandes luttes électorales, les organes de la presse quotidienne manifestent quelques symptômes de rapprochement dans leur manière de voir et de sentir. Toutes les opinions paraissent vouloir se fondre sous l'influence du soleil tropical dont la providence gratifie les cornichons de cette année. — Aussi nos confrères — les journalistes au moins, pas les cornichons; on pourrait confondre, — s'accordent-ils à dire qu'il fait une chaleur accablante au mois de juin? — Nous les remercions d'avoir signalé à l'attention publique ce phénomène qui sans eux risquait de passer inaperçu comme la prospérité toujours croissante des travailleurs et la misère des agents de change.

Mais il ne suffit pas de constater un fait, il faut encore en pénétrer les causes pour ensuite en déduire les conséquences si l'on veut être utile à l'humanité. Or, nous nous flattons d'être arrivés à ce double résultat par des calculs qui effraieraient l'imagination de toutes les Académies savantes, y compris notre société Linnéenne et les mécaniques à chiffres intitulées : Mangiamelle ou Mondeux. Nous vous ferons grâce des calculs et vous initierons le plus tôt possible aux bienfaits de notre découverte, tout en vous prévenant que dans les premiers transports de joie qu'elle nous a occasionnés nous nous sommes senti quelques velléités d'égoïsme mêlées à une envie démesurée de prendre un brevet d'invention, mais comme le gouvernement ne les garantit pas plus que l'honneur national nous avons laissé les roueries et les bénéfices du brevet s'écouler aux apothicaires et aux coiffeurs perruquiers, double classe d'industriels habitués à écorcher la pratique et à lui jeter de la poudre aux yeux.

Ce qu'il y a de singulier et par conséquent de méritoire dans notre découverte c'est que nous y sommes parvenus au moyen d'un procédé tout-à-fait contraire à celui qu'auraient employé les astronomes. Soient donnés les principes de la science, Arago ou Bravais, par exemple. La première chose que se seraient demandée ces messieurs en se sentant grillés comme des bifteck aux pommes par le solstice d'été, aurait été in-

dubitablement celle-ci : Pourquoi diable fait-il si chaud? Ma foi nous n'en savons rien! Puis après avoir consulté l'Almanach de Liège qui n'en sait pas davantage, ils auraient braqué leur lunette et se seraient peut-être assurés que le soleil s'était rapproché de quelques millionnièmes, de degrés de notre planète pour voir, probablement, comme on y dansait la polka en juin 1846. Nous sommes loin de nier la justesse et la-propos de cette découverte, mais nous préférons la nôtre parce qu'elle rentre dans l'ordre plus élevé des causes finales et nous la recommandons à la société royale d'Agriculture du département du Rhône.

Au lieu de nous dire : pourquoi jouissons-nous d'un soleil qui rôtit les lézards, et oblige la vérité à rester dans son puits nous sommes dit simplement : pourquoi les prunes ont-elles manqué cette année? — Réponse : parce qu'il devait faire plus chaud que d'habitude. — Deuxième question : Pourquoi la récolte des prunes manque-t-elle lorsqu'il doit faire si chaud? — Deuxième réponse. Parce que le soleil ne lui pas pour... le reste se devine.

Nous croyons devoir prévenir les personnes qui, émerveillées de cette découverte voudraient se faire inscrire chez nous, ou solliciter la croix d'honneur pour notre boutonnière que nous avons élu, domicile à la Croix-Rousse, rue de l'Enfance; — on est prié de ne pas y tomber en entrant. — L'épicier du coin indiquera notre numéro.

Si le Conseil municipal de notre localité voulait sortir du rôle que l'on inflige dans la saison rigoureuse aux fragments de l'arbre de Jupiter; s'il d'autre part les propriétaires des clos situés entre les rues Calas et St-Denis, avaient le bon esprit de s'entendre et de comprendre leurs véritables intérêts avant trois ans, de la pauvre mansarde où la volonté de la fortune a relégué notre existence d'artiste pour y tirer le diable par la queue, notre œil plongerait sur le plus beau quartier de la ville. Les grandes colonnes de notre Journal vous en ont déjà prévenu. Avant trois ans, sur la place occupée aujourd'hui par des jardins hétéroclites où le pacifique rentier cultive la pomme de terre conjointement avec la rose mousseuse et le dahlia; sur ces terrains où pullulent les concombres de tout âge, de toutes formes, et de toutes dimensions mêlés aux capucines et aux carottes, aux zinnias et aux salisifs, on pourrait voir s'élever le quartier modèle de la Croix-Rousse; un vrai bijou, une cité percée de six larges rues tirées au cordeau et ornées de leurs trottoirs, embellie d'un square circulaire ou carré; c'est au choix, — au centre duquel jaillirait une fontaine incessante, quand les nymphe promises depuis si longtemps nous feraient

la grâce d'y répandre le trop plein de leurs urnes clarifié selon la méthode de nous ne savons plus qui, mais venues de St-Clair, suivant le rapport de M. Prunelle.

Vous figurez-vous sur cet emplacement où il est si facile de tracer un parallélogramme parfait puisque l'on taillerait en pleine étoffe, vous figurez-vous des maisons coquettes, aux croisées mignonnes, aux larges balcons pomelés de vases remplis de fleurs odorantes dont les moelleux parfums mêlés aux rafraîchissantes émanations des nymphe déjà nommées retomberaient en pluie de senteurs sur les groupes agaçants de nos jolies promeneuses? — Nous ne parlons pas des promeneurs, les vieux ont la goutte, craignent les courants d'air ou boivent de la bière; les jeunes discutent politique, retroussent leurs moustaches, arrangent leurs cravates ou longent bucoliquement la bien-aimée de leur âme, occupations qui nous ont toujours paru souverainement insipides. — La place ouverte au centre de la cité présenterait dans les belles soirées de juin et de juillet, un tableau pittoresque et charmant; — ce serait une corbeille de fleurs animées; — les fleurs sont les jolies femmes — placées dans un cadre oriental, si les architectes daignaient nous demander notre avis et les édiles de la Mairie, planter des sycomores ou des érables comme on voudrait en trouver sur le cours des tapis où les gamins dans la saison des hannetons, assaillent les branches à coups de pierre.

Mais le conseil municipal a bien autre chose à faire, vraiment, que s'occuper des embellissements de la ville, et les propriétaires des clos dont nous parlons bien autre chose à ruiner que l'idée de s'entendre. Les membres du premier cherchent un maire capable de satisfaire toutes les opinions, c'est-à-dire un citoyen percé des membres et des sens, hélas! ils ne le trouveront pas. — Les seconds élucubrent le moyen de nuire à leurs intérêts en nuisant aux intérêts de leurs voisins; hélas! ils le trouveront s'ils agissent individuellement. — Aussi, adieu nos corbeilles de femmes, parmi lesquelles nous espérons faire une conquête, radieu les Nymphe de M. Prunelle, qui pouvaient nous débarrasser de l'écœurable eau de citerne; adieu les parfums voluptueux des fleurs de l'oranger qui servent de bouquet virginal à tant de vierges indécises; le projet d'une cité à la Croix-Rousse s'en ira en fumée comme tant d'autres, ou bien il s'enterrera dans ces oubliettes qu'on nomme procès-verbaux du conseil municipal.

C'est avec cette douloureuse pensée au cœur que nous étions sorti un jour de la semaine passée, jaloux pour la première fois de notre vie la

si tu créer, et que l'on suppose, à tort ou à raison, devoir décliner sous l'administration des wighs, qui passent pour avoir la main malheureuse en matière de finances. Vient ensuite la question irlandaise, écueil constant de tous les ministères qui se sont succédé en Angleterre depuis plus de trente ans. Est-ce à lord John Russel qu'il sera donné de réparer une iniquité séculaire, de concilier les prétentions des repealers et du clergé catholique avec l'acharnement conservateur du parti protestant ou orangiste? Nous le souhaitons ardemment; mais nous croyons que, pour arriver à un si beau résultat, il n'aura pas fallu moins que le haut renom, l'éminente popularité de l'homme qui se retire, après avoir doté son pays, et peut-être le monde entier, des plus grandes réformes économiques qu'aient vu éclore les temps modernes.

COMMUNICATIONS.

Mont-Brillant, près Genève, 13 Juin 1846.

A Monsieur le Rédacteur de l'Echo de l'Industrie.

Monsieur,

Votre numéro du 30 mai dernier, contient un article concernant le *Propulseur à hélice*. L'article de la *Gazette de Lausanne*, du 20 mars, que vous avez résumé, n'était déjà lui-même qu'un court résumé du sujet, et dans ce faible aperçu d'un principe qui a une immense portée pour l'avenir maritime de la France, vous passez sous silence l'un des effets de ma découverte qui sont les plus dignes d'attention.

Cet effet, depuis 1821 où il fut expérimenté (après le succès de mon petit bateau modèle de 1820), semble rester encore ignoré ou mal compris, malgré l'annonce qui, dès-lors, en fut faite au loin à divers gouvernements notamment au ministère français, par un homme qui, initié au secret de ma découverte, chercha perfidement à en accaparer la gloire et les profits par de pompeux mémoires sous le nom collectif de *frères Sandoz*, faits qui furent constatés par les lettres mêmes de ce ministère.

Le procédé dont je parle, qui constitue à lui seul une véritable invention, consiste en deux hélices bien distinctes l'une de l'autre. En effet, elles sont : 1° placées immédiatement l'une à la suite de l'autre sur le prolongement d'un même axe; 2° animées chacune d'un mouvement de rotation en sens contraire; et 3° armées de triples palettes soit filets hélicoïdes inclinés également en sens inverse.

Ce double levier hélicoïde paraît de prime abord quelque peu paradoxal. Il a pour résultat de trouver dans l'eau, prise pour point d'appui, une résistance plus grande par l'action inverse et simultanée de ses deux rapides mouvements de rotation. Ces mouvements en se croisant et en faisant tourbillonner l'eau également en sens inverse, en forment immédiatement le courant en deux directions différentes, devenant, toutes choses égales, plus favorables à l'effet final, la marche du navire.

Tel est ce système qui, malgré le plein succès de mes diverses expériences comparatives faites alternativement avec une seule hélice ou avec deux accouplées, malgré sa divulgation depuis 25 ans, semble, d'après toutes les apparences, n'avoir été compris encore nulle part ou ne l'avoir été qu'imparfaitement et seulement en 1838, par M. Ericson.

Ce principe, vous le voyez, constitue une question majeure pour la marine à vapeur, marchande ou militaire; il fournit un moteur régulier, uniforme qui, par son caractère de propulseur *sous-marin*, peut être constamment immergé et à l'abri des boulets ennemis; il permet d'abaisser considérablement le centre de gravité du navire, et de rendre entièrement dégagés et libre ses lignes de bord et de manœuvres; il peut être associé à l'emploi des voiles, pour agir selon les convenances, ensemble ou séparément. La France qui aujourd'hui réclame si hautement des perfectionnements pour sa marine, et un développement plus grand dans ses appareils de guerre, ne saurait accueillir froidement une découverte d'une telle portée, et un journal qui a pour titre *l'Echo de l'Industrie* ne saurait lui refuser son appui et la faveur de

sa publicité.

D'après ces motifs, j'ai pensé devoir vous adresser quelques observations en vue du progrès de l'art et à l'égard de mes hélices d'essais, à mouvement double et inverse, construites en 1820 et 21. J'ajoute quelques mots sur la base de leur construction, comme aussi sur la cause de suspension de leur emploi en de très-grands navires.

Ces hélices d'essai avaient de 32 à 33 centimètres de diamètre. Les filets de chacune étaient au nombre de trois. Le développement de ces filets pouvait se modifier à volonté et fractionnairement depuis 30° à 180°; c'est-à-dire depuis 1 ou 2 ou 3/12 à 6/12 de révolution. Ces filets pris à leur origine, à leur racine sur l'axe de rotation, étaient d'abord parallèles à cet axe; ensuite, s'élevant en feuille métallique très mince, ils s'infléchissaient, d'après une loi mathématique de courbure hélicoïde, et formaient avec l'axe et sur chaque point du rayon devenu plus grand, un angle régulièrement augmenté depuis le centre jusqu'au plus grand diamètre de l'hélice. Il en résultait que ces filets, pris sur un point quelconque de leur large surface curviligne, présentaient toujours et avec rigueur un angle d'inclinaison proportionnel à la longueur du rayon et à la vitesse relative de son mouvement de rotation.

Ces hélices, appliquées à un grand bateau de promenade sur le lac de Genève, en août 1821 (la force de l'homme faisant provisoirement l'office de la vapeur), ne laissèrent, après de nombreuses expériences, aucune incertitude sur les immenses avantages que présentait ce nouveau propulseur sur tout autre. Un si beau résultat excita chez un perfide associé, témoin de mon succès, la coupable pensée du plagiat. Et ce plagiat devint, par la certitude immédiate, par les preuves matérielles du fait, la cause déterminante d'un procès que j'ai gagné, mais qui néanmoins m'a privé, par sa durée, de l'accomplissement de mes travaux et des fruits de ma découverte.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de ma parfaite considération.

D. R. MATTHEY.

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de recevoir d'un sieur George Voelcker junior, banquier de Francfort-sur le Mein, une lettre affranchie, contenant, sous le titre d'*Emprunt d'Autriche*, un prospectus éblouissant de promesses et d'espérances. Comme je pense n'avoir pas été seul, dans mon département, favorisé des propositions de cet honnête banquier, et qu'il importe tant à l'intérêt national français qu'à l'intérêt individuel de nos capitalistes que la spéculation qui leur est offerte soit bien connue de tous, je vous serais obligé de vouloir bien donner la publicité de vos colonnes au calcul auquel j'ai cru devoir me livrer avant d'accepter le mandat que l'on voulait me confier.

En 1839 le gouvernement autrichien emprunta une somme de 30 millions de florins ou 75 millions de francs, qu'il remboursa immédiatement par 120,000 d'actions ou numéros devant être tirés au sort en trente-six tirages successifs, pour y gagner 120,000 lots de valeurs différentes, depuis 750,000 fr. jusqu'à 1,250, en totalité 185 millions de francs. C'était déjà une jolie affaire pour MM. les prêteurs des 75 millions; mais ce bénéfice ne leur suffit pas; vous allez le voir.

A chaque tirage, toutes les actions non encore sorties, ont des chances égales de sortir et de gagner les lots qui vont être adjugés. Or, le prospectus nous apprend qu'il a été fait jusqu'à ce jour douze tirages de 700 actions chacun, total : 8,400, à déduire des 120,000; il en reste donc 111,600 à sortir, lesquelles ont toutes des chances égales de gagner les différents lots qui vont être adjugés dans ce treizième tirage, et dont la valeur totale s'élève à 3 millions de francs.

Maintenant, voici ce que proposent MM. les banquiers autrichiens. Ils offrent de renoncer en notre faveur aux 3 millions qui vont être adjugés à ce tirage, si nous voulons bien louer d'eux, au prix de 125 fr. chacune et pour ce tirage seu-

tournez le dos.

— Mais, tron ! c'est pas possible ce que vous dites là. — Figurez-vous, mon bon, que depuis l'âge de trois ans je navigue dans le désert sans faire usage de carte ni de boussole.

— Je vous crois; — cependant si le vent soufflait de St-Clair, vous l'auriez en poupe.

— Alors qu'est-ce que il m'a chanté cette bagasse que j'ai accosté sur votre *cannibier* des Terreaux; — il m'a dit : quartier St-Clair? Vê! filez par les escaliers que vous avez en face, — là vous demanderez la grande Côte par laquelle vous vous hisserez jusqu'aux pierres plantées; de là vous verrez les portes de la Croix-Rousse où l'on vous indiquera la descente de la Boucle qui vous conduira à St-Clair. Me suis-je mal orienté?

— Non, vous avez seulement un peu obliqué à gauche dans la Grande-Rue.

— Capoun dé sorti! c'est la faute du soleil! y a pas moyen de le regarder sans avoir la berlue.

— C'est vrai, mais l'on vous a indiqué le chemin le plus long et le plus fatigant.

— Voilà! et l'autre qui me disait c'est le plus court et le plus agréable; vous ferez la moitié de la traversée sous une allée de platanes! — Ah ben et platanes! pas plus que sous mon bonnet. — J'ai soufflé comme un marsouin en escaladant la côte, courant de bordées de l'est à l'ouest pour ne pas être enterré vif sous les maisons qui s'écroulent comme des capucins de cartes et avalant vingt fois plus de poussière que dans le désert. Je suis fâché de ne pas lui avoir crevé l'œil, à ce pilote de malheur.

— Comment! vous vouliez lui crever un œil?

— C'est-à-dire non! figurez-vous, vè, que je l'accoste poliment en faisant comme ça, vè.

— Mais prenez donc garde! avec les éternels moulinets de votre badine vous risquez de...

— C'est une habitude que nous avons au désert pour se rafraîchir la figure.

— Très-bien! mais il faut vous en défaire dans les grandes villes, et remplacer le moulinet par un éventail. Vous avez failli me casser le nez.

— Impossible! Du reste, si vous avez la moindre coupure, morsure, égratignure je vous offre ma pommade qui réunit à l'avantage de guérir toutes les plaies, l'agrément de faire disparaître immédiatement les cors aux pieds. J'en ai vendu vingt boîtes au particulier dont l'œil a failli s'ac-

lement, les 111,600 actions qui ne sont pas encore sorties; c'est-à-dire que pour treize millions neuf cent cinquante mille f. ils nous donneront trois millions de francs. Il est vrai qu'ils donnent gratis la 6^{me} action et même encore la 13^e. Mais, en supposant que tout le monde voulût profiter de cet avantage, il resterait toujours que, pour avoir leur trois millions, qui déjà ne leur ont pas coûté grand-chose, il faudrait leur donner au moins dix millions sept cent trente mille sept cent soixante-neuf francs... Et voilà ce que l'on présente comme une bonne occasion aux spéculateurs français. Voilà la jonglerie pour laquelle on ne craint pas de demander à des Français honorables, adhésion et concours. Tenter la cupidité irréflectée de quelques spéculateurs pour appauvrir la France d'environ huit millions au profit de l'Autriche et des banquiers autrichiens, c'est une action immorale et anti-française à laquelle je rougirais de m'associer. C'est un piège tendu à la bonne foi de mes concitoyens, j'ai cru de mon devoir de le dénoncer à mon pays.

Agréez, etc.

ED. VIDAL, libraire.

Conseil des Prud'hommes.

Présidence de M. BRISSON.

AUDIENCE DU 1^{er} JUILLET.

Coste demande la résiliation de l'acte d'apprentissage de son fils placé chez Potton, se fondant sur les mauvais traitements que ce chef d'atelier lui fait endurer. Potton convient d'avoir frappé son apprenti dans un moment d'emportement; mais que les coups qu'il lui a donnés ne sont d'aucune gravité; l'audition d'un témoin et le rapport du médecin qui a visité le jeune homme prouvent le contraire. Le Conseil résilie les conventions sans indemnité; néanmoins le fils Coste ne pourra se replacer qu'en qualité d'apprenti.

— Palais a fait opérer la saisie d'une étoffe de soie chez David, et a fait appeler ce dernier à la barre du Conseil pour faire constater l'identité du dessin de l'étoffe saisie avec celui de l'échantillon déposé par lui au greffe du Conseil, pour s'en réserver la propriété. Dans une précédente audience le Conseil avait demandé aux parties si elles voulaient s'en rapporter à une décision arbitrale; cette proposition ne fut pas acceptée. M. le Président fait l'ouverture du dépôt, et le Conseil ayant examiné l'étoffe saisie, prononce qu'il y a copie directe du dessin, sauf une partie qui a été retranchée; renvoie David et Palais devant les tribunaux compétents, qui statueront sur les dommages-intérêts, s'il y a lieu.

— Collomb fait comparaître Maurier pour réclamer une indemnité pour frais de montage de métier. Maurier soutient que sur le prix de 1 fr. 30 cent. le mètre marqué sur le livre, les 30 cent. représentent l'indemnité réclamée; il offre de le prouver en présentant plusieurs livres sur lesquels le prix de façon de la même étoffe est de 1 fr. Collomb réplique que cette augmentation de 30 cent. a été faite pour la difficulté de l'exécution de cette étoffe dont l'armure est très compliquée, et qu'au reste la moitié de la façon totale a été comptée à l'ouvrier. M. le président fait observer à Maurier qu'il aurait dû stipuler sur le livre le motif de cette augmentation.

Cette affaire est renvoyée en arbitrage.

S'il est des cas où le renvoi en arbitrage ressemble à un jugement à huis clos, c'est bien dans celui-ci, car d'après les explications données de part et d'autre, il est évident que les 30 cent. ne représentent nullement l'indemnité en cas de non continuation d'ouvrage; le chef d'atelier n'aurait certainement pas accepté cette convention, qui le forçait de compter

fortune des agioteurs hébreux, laquelle nous aurait permis de changer en oasis ce disgracieux pâté de maisons et de clos, nous cherchions à dissiper nos illusions blondes, comme disent les poètes, et à respirer quelques bribes d'air tant légères fussent-elles. La grande rue de Cuire s'ouvrait devant nous pavée comme une ville orientale ou nos chemins vicinaux, c'est-à-dire pas dutout, et nous dirignons nos pas incertains vers un jardin très-célèbre dont nous vous parlerons une autre fois. Parvenu à l'angle que forment les rues de Cuire et Calas, nous inclinâmes la tête comme les saules de Babilone, — la chaleur était littéralement étouffante. Les cigales avaient beau essayer de jouer des castagnettes, impossible! on ne les entendait pas; — vous eussiez dit qu'elles frottaient leur abdomen contre leur thorax sous une machine pneumatique. Les rues étaient désertes et les rayons solaires pleuvaient drus et serrés comme sur les sables de nos côtes méridionales. Nous allions sans voir, sans entendre, sans penser, lorsque nous fûmes tiré de cette espèce d'anéantissement par une exclamation faite dans un idiome peu familier aux naturels de la Croix-Rousse : —

Capoun dé sorti coumo caouffo dins aqueste voulur di pays!

A cette exclamation, nous relevâmes doucement la tête et vîmes à cinq ou six pas de nous, un bonnet grec mutinement posé sur une boule joyeuse dont la couleur violacée à cette partie qu'on appelle face, annonçait les fréquents sacrifices que son propriétaire devait faire au dieu de la treille; — une veste bleu de ciel, charmée de broderies; un gilet dont les boutons avaient, pour le moment, divorcé avec les boutonnières; une ceinture lâchement nouée sur la hanche gauche; de larges pantalons à blouse, couleur de minium; des babouches de marocain jaune, une montre à breloques et une badine qui se mouvait avec la grâce d'une canne de tambour-major complétaient l'équipement du personnage à la rencontre duquel nous allions nous trouver exposé. Pour en éviter les inconvénients et surtout pour soustraire notre individu aux rotations de la badine nous dévîâmes, prenant la gauche et laissant le champ libre à droite — en moins de trois secondes nous étions côte à côte, avec deux pas de distance intermédiaire de l'un à l'autre. — Nous allions constater la blancheur irréprochable du léger burnous qui décorait les robustes épaules de l'étranger, lorsque nous fûmes brusquement interrogé par une voix digne de hêler un brick en pleine mer pendant la tempête.

— Hola, eht ohé Monnsieur! le quartier St-Clair, est-ce encore bien loin?

— Monsieur, oui, si vous le cherchez dans cette direction, car vous lui

coster avec ma badine et, maintenant que j'y pense, je lui pardonne un peu de m'avoir si mal orienté, puisqu'il m'est permis de vous offrir la crème du prophète un de mes aïeux.

— Vous êtes douc arabe?

— Pur sang; cheick d'Ai-Ben-Sala.

— Je comprends.

— Aco n'ez pas ségur.

— Pardonnez-moi; cela est très-sûr!

— Tiens! vous comprenez donc l'arabe.

— Celui que vous parlez, du moins.

— Et je me flatte de m'en acquitter un peu bien, c'est ma langue maternelle.

— Je vous aurais cru de Marseille?

— C'est la patrie de mon professeur de Français.

— Vous aurez de la peine à vous débarrasser de l'accent qu'il vous a donné.

— Oh! l'accent et la prononciation, le digne homme y éçallait. Voulez-vous de ma pommade?

— Merci, moussu lou Ben-Sala. Nous voici dans la Grand'Rue, prenez à gauche; quand vous serez parvenu à l'extrémité, tournez à droite, et la descente de la Boucle vous conduira à St-Clair, *adiciàs*.

Le prétendu cheick nous regarda une seconde sans rien dire, puis mettant la main dans la poche de son pantalon, il en retira une boîte d'étain, dont il nous fit généreusement cadeau en nous disant : je les vend trois francs, mais je vous la donne en qualité de compatriote, et il s'éloigna en fredonnant :

Vive la France et l'Algérie

Qui ne font plus qu'une patrie.

— Quand l'Angleterre daignera le permettre, fîmes-nous mentalement. Et nous reprîmes notre promenade, glissant comme un lézard devant la porte de l'un de nos amis qui travaille depuis six ans à commettre un drame en six actes et en vers. Il a changé huit fois de femme de ménage, quatre fois de brosseur et s'est brouillé avec tous les locataires de la maison qu'il habite à force de leur enlre les plus beaux morceaux. Ses amis se sont cotisés pour le faire imprimer, afin d'avoir l'agrément de ne plus l'entendre et l'avantage de ne pas le lire. — Telle est la perspective offerte, hélas! à la plupart des muses imprimées dans notre époque de *chemin de fer* et d'*agiote*, comme disent les poètes incompris; — et il y

à l'ouvrier la moitié de la somme qui, dans cette hypothèse, représenterait l'indemnité. Que prouveront les livres sur lesquels le prix de façon est moindre de 30 cent. ? Rien qui puisse suppléer à l'oubli de stipulation expresse sur le livre de Collomb.

— Gutton demande la résiliation avec indemnité de l'acte d'apprentissage du fils Prost, se fondant sur le mauvais vouloir de cet apprenti pour son ouvrage. Le rapport des membres du Conseil chargés de la surveillance ayant confirmé cette allégation, et le fils Prost refusant de donner aucune explication, le Conseil résilie les conventions, et condamne Prost à 150 fr. d'indemnité. Il ne pourra se replacer qu'en qualité d'apprenti.

SOCIÉTÉ ROYALE D'AGRICULTURE D'ANGERS.

La Société Royale d'agriculture d'Angers annonce qu'elle tiendra, du 13 au 21 août prochain, une exposition des soies grêges provenant du département de Maine-et-Loire. A cette occasion, des médailles seront décernées :

1° Pour les soies de la meilleure et de la plus belle qualité ;
2° Pour les plantations, pépinières, semis de mûriers les plus considérables et les mieux cultivés, établis et encore subsistant sur le territoire du département ;

3° Pour les magnaneries organisées et dirigées d'après les meilleurs principes, qui auront été établies dans le département et seront encore en exercice ;

4° Aux personnes qui auront mis en usage, dans le département, les meilleurs procédés ou les meilleures machines pour la récolte et le filage des soies ; en un mot, pour toutes les préparations destinées à les rendre propices, soit au tissage, soit à tous autres emplois d'une utilité certaine ;

5° Aux fileurs de soie qui se seront le plus distingués par la bonté et la qualité de leurs ouvrages faits dans le département.

CHRONIQUE.

De telles infidélités se commettent dans les bureaux des postes que les négociants sont obligés de faire leur police eux-mêmes. Voici l'avis imprimé que plusieurs maisons de banque de St-Etienne ont reçu de leurs correspondants de Paris ; il dit assez combien le péril est grave :

« **AVIS IMPORTANT.** — Depuis quelque temps, de nombreuses soustractions de lettres ont lieu chaque jour à la poste, surtout à l'administration de Paris ; des agents infidèles, dans l'espoir de trouver des billets de banque dans une lettre l'ouvrent et, lors même qu'ils ne rencontrent pas l'objet de leur convoitise, ils l'anéantissent pas moins la lettre ainsi que son contenu, ce qui cause des embarras et des pertes au commerce. Nous ne saurions trop, dans l'intérêt de nos amis et correspondants, les engager à faire recommander leurs dépêches ; l'emploi de ce moyen, qui est facile et n'en augmente pas les frais, met à l'abri de toute fraude. »

CAISSE D'ÉPARGNE.

Dimanche 28 juin, la Caisse d'épargne de la Croix-Rousse a reçu de 38 déposants 5,688 fr. ; elle a remboursé 5,030 fr. à 15 déposants ; 10 nouveaux livrets ont été délivrés.

— Nous nous empressons de rendre publics les traits de courage et de dévouement que l'on vient de nous signaler :

Le jeudi 18 juin courant, à midi, se baignant dans le Rhône, à St-Clair, un enfant âgé de 8 à 9 ans, nommé Verrier, dont le père est ouvrier en soie à la Croix-Rousse, montée Rey, n. 12, entraîné par le courant du fleuve, allait disparaître sous une *platte* et luttait contre une mort presque certaine, lorsque le sieur Hermitte, préposé de l'octroi de la Croix-Rousse, bravant le danger le plus imminent, se jeta à l'eau tout habillé, et parvint à sauver cet enfant.

Déjà, en 1839, ce même Hermitte a retiré de la Saône le

nommé Boule, receveur de l'octroi, qui eût infailliblement péri sans le secours du préposé.

Et, en 1835, il a sauvé la vie à deux militaires qui se noyaient dans le Rhône.

M. Hermitte a bien mérité de la reconnaissance publique.

FAITS DIVERS.

Des rassemblements, à l'occasion de la cherté du pain, ont troublé la tranquillité à Nancy, dans les journées des 22 et 23 juin. Un ouvrier inoffensif a été tué d'un coup de feu dirigé contre une patrouille par les perturbateurs. Le 24, tout était rentré dans l'ordre habituel.

— Le 23, le nommé Verrier Antoine, propriétaire à Feyzin, a été trouvé mort dans sa vigne, où il travaillait. M. Debolo, médecin à St-Symphorien, s'est transporté sur les lieux avec la gendarmerie, et a constaté que la mort de Verrier a été la suite d'une indigestion.

(*Moniteur Viennois.*)

— C'est une manie assez générale, quoique peu conforme à l'humanité, de rire au spectacle de deux femmes qui se battent. Presque toutes, en pareille circonstance, s'accrochent au bonnet, puis aux cheveux de l'adversaire. Mais l'affaire est devenue plus sérieuse que tout cela lundi dernier aux Gauffres-Bessous. Deux femmes voulaient s'opposer à ce qu'une autre puisât de l'eau dans une citerne. La commère, de belle taille et de bonne étoffe, timide comme un loup de quinze ans, s'empara d'un bâton qui servait à ses adversaires à porter un seau, et en usa si largement sur les épaules des dames, qu'elles furent bientôt hors de combat et réduites à un état déplorable. Si le vin cause souvent des querelles, l'eau, comme on le voit, peut quelquefois usurper ce rôle.

(*Courrier de la Montagne.*)

— Dans la journée du 24 mai dernier, une jeune femme de la commune d'Arnac-Pompadour, mère de quatre enfants en bas âge, est morte de faim dans son logis. Cette malheureuse femme, expropriée de ses biens pour une dette de son mari, par un cousin germain, ne pouvant encore jouir de la somme qui lui revenait, tant la justice est longue ! manquant de pain et sans ressource aucune depuis plusieurs jours, a fini par déterminer son mari à se munir d'une besace et à marcher ainsi dans la campagne voisine pour y demander du pain. Cependant, son mari qui est infirme, mit longtemps, comme on le conçoit, à rentrer chez lui. Mais, spectacle navrant ! à son arrivée, il aperçut sa pauvre femme gisante et sans vie sur un grabat, à côté de ses quatre petits enfants !

(*Journal de Vienne et de l'Isère.*)

— Le 5 de ce mois, près du hameau de Pont-Joly, commune de Servigny, le sieur Joseph Hurpiot, qui conduisait une voiture, rencontra, sur les huit heures du soir, une petite fille de six ans qui traversait les prés en pleurant et paraissait revenir du bois voisin. Cette enfant, à peine couverte d'une mauvaise robe et d'une chemise, était pâle, trempée de la tête aux pieds, et grelottait de froid. Le sieur Hurpiot la plaça charitablement sur sa voiture, et lui demanda la cause de son chagrin et de l'état dans lequel elle se trouvait. L'enfant répondit qu'elle sortait du bois, où sa mère l'avait jetée dans un trou plein d'eau. Alors, pressée de questions sur les circonstances de ce fait, sur ses parents, sur le lieu qu'ils habitaient, elle raconta en substance ce que voici : « Ma mère qui demeure à Vesoul, me conduisait chez ma grand'mère, à Fougerolles. Quand nous eûmes marché longtemps, elle me mena dans le bois et me dit qu'elle voulait me noyer. Aussitôt elle me déshabilla, fit un paquet de mes plus beaux effets, et, ne m'ayant laissé que ma petite robe de dessous, elle me prit dans ses bras et me jeta dans un fossé recouvert par les branches des arbres. Je fermai la bouche et levai bien la tête pour ne pas boire de cette sale eau. Mais ma mère me repoussa au fond du fossé à l'aide d'un bâton, puis elle prit la fuite. Je parvins alors à saisir des herbages et les branches des arbres, et je sortis de l'eau. » Après avoir entendu ces détails, que la pauvre enfant a répétés plus tard devant plusieurs autres personnes, le sieur Hurpiot la conduisit chez

à certains inconvénients, car nous n'en connaissons pas de mieux inventé pour quitter un propriétaire sans dispute et sans querelle, alors qu'on ne peut lui payer un ou plusieurs termes.

Parmi les inconvénients du locataire, nous signalerons les contusions, les fluxions de poitrine et les agents de police.

Parmi les agréments du propriétaire, nous nous contenterons de mentionner l'héritage des chats et des vieilles semelles de souliers. Le chat, comme tous les animaux dynastiques s'inféode au logis ; il faut avoir recours à la ruse ou à la violence pour l'en arracher, et comme, pendant la nuit, le moindre bruit donnerait l'éveil, on est forcé de le laisser pour le compte du propriétaire. — Les vieux souliers, à l'instar des principes vermoreux que l'on regrette, mais qui ne peuvent plus servir sont héroïquement abandonnés au coin de la cheminée.

Depuis vingt ans, Monsieur X., propriétaire rentier, à Serin, n'a pas touché d'autre monnaie de la part de ses locataires. Il n'en est pas devenu plus pauvre pour cela, au contraire ! les chats et les vieilles semelles l'ont mis à même de perfectionner ses talents de contrefacteur. M. X. vend les premiers tout écorchés aux restaurateurs, sous le nom de lapins de garenne ; les peaux aux marchands de pelletterie, sous celui de martre zibeline, moyennant une préparation préalable qu'il fait subir à la fourrure de ses chats, et avec les clous des vieilles semelles, il confectionne de l'eau *naturelle* de Charbonnière, dont il établit des dépôts en France et à l'étranger. Eh bien ! les pratiques des restaurateurs ne se trouvent pas plus mal de leurs civets ; les marchands de pelletterie croient faire une excellente opération en achetant, moyennant cinquante pour cent d'escompte les fourrures martre zibeline de M. X. ; et l'analyse chimique a prouvé que son eau de Charbonnière était préférable à celle qu'on buvait à la source. L'eau de Charbonnière dite de Laval, mise en bouteille par les procédés de M. X., gagne 0,001 de tannin et 0,008 de soufre. Les malades ne s'en trouvent pas plus mal ; ceux qui devaient guérir à Charbonnière guérissent tout de même à Lyon, et ceux qui devaient mourir à Lyon s'en reviennent expirants de Charbonnière, s'ils en ont le temps. Par ces différents moyens, M. X. s'est élevé du rang de crieur public à celui d'électeur, — avis aux candidats de la députation municipale de la Croix-Rousse. — M. X. est un homme très-influent. Si nous avions le *mérite personnel* de la fortune dont jouit M. X., nous ne donnerions qu'à deux conditions notre vote et notre épaule électorale aux candidats

une femme du Pont-Joly, qui consentit à la garder, et lui donna tous les soins que réclamait sa triste situation. Quelques jours après la justice informait, et la mère de l'enfant était arrêtée et déposée à la prison du palais de justice.

(*Journal de la Haute-Saône.*)

POÉSIE.

J'ATTENDS !

Voyez comme chacun s'agit
Pour atteindre un but fugitif.
L'un, croyant arriver plus vite,
S'embarque sur un frêle esquif ;
L'autre, d'une route incertaine
Suit les sentiers intermittents ;
Mais moi qu'ici l'espoir enchaîne
Pour trouver le bonheur, j'attends !

J'attends que le soleil éclaire
Le sombre séjour de l'erreur ;
J'attends que la source soit claire
Pour boire ensuite avec ardeur ;
J'attends que le ciel soit propice
Pour confier ma voile aux vents ;
J'attends que pour chasser le vice
La vertu paraisse... j'attends !

J'attends l'effet de la promesse
Que l'Homme-Dieu fit aux mortels ;
J'attends qu'au luxe, à la paresse
On n'érige plus des autels.
J'attends qu'ici-bas le courage
Soumis à des travaux constants,
Brise les fers de l'esclavage ;
Pour voir la liberté, j'attends !

J'attends que du libertinage,
Du monopole et des abus
Tombe l'insolent apanage
Dont les grands du jour sont imbus ;
J'attends que la raison supprime
Saltimbanques et charlatans ;
J'attends la véritable prime
Des bonnes actions. J'attends !

J'attends qu'une sage loi mette
Un frein à la corruption ;
Que chacun, et pour tous, admette
Les vertus de l'attraction ;
J'attends qu'une saine doctrine
Jaillisse en rayons éclatants ;
Que son foyer chauffe, illumine,
Pour goûter ses bienfaits, j'attends !

J'attends, car je crois et j'espère,
Je vois l'auguste vérité
Partout, dans les cieux, sur la terre,
Souriant à l'Humanité ;
J'attends que sa douce parole
Vienne sur les ailes du temps
Aux peuples qu'elle aime et console
Dévoiler l'avenir, j'attends !

J'attends la bienfaisante aurore
Du jour promis au genre humain ;
J'attends que le ciel se colore,
Chaque veille offre un lendemain ;
Frères, courage, une œuvre sainte
Nous promet des succès constants ;

qui nous feraient l'honneur de solliciter l'un et l'autre. La première condition serait celle-ci : Exiger du commissaire de police qu'il veuille bien faire balayer avant dix heures les rues pavées ou non pavées de notre ville ; la seconde : solliciter la création et l'encouragement d'un marché aux fleurs tenu tous les dimanches sur la place de la Croix-Rousse. Il faut avoir les yeux et l'estomac d'une autruche ou d'un bédouin pour oser se lancer, entre neuf et dix heures du matin, à travers les tourbillons de poussière que soulèvent les balayeurs dans la Grande-Rue, tant la cendre des poêles ou les immondices y montent en colonnes serrées. — Nous ne connaissons que les marchands de vin et les fabricants de broches capables de se féliciter d'un pareil état de choses.

Balayer à dix heures, musulmans que vous êtes ! mais c'est l'aube des jolies femmes, qui viennent alors respirer les tièdes parfums du matin aux croisées : et vous voulez nous priver de rêver en contemplant leur voluptueuse langueur ou leur sourire de vierge ? — Allez, vous n'êtes pas dignes d'être leur époux ou leur père, puisque vous les contrariez dans leur plus doux penchant, voir et être vues ; fi, les jaloux !

Notre apostrophe sentimentale ne s'adresse qu'aux personnages *haut placés* et non *haut perchés* de la Croix-Rousse ; mais dans l'une et l'autre catégorie, nous ne croyons pas trouver un seul homme qui puisse présenter une objection solide contre notre deuxième condition à l'élection municipale, l'établissement d'un marché aux fleurs. Les *haut placés*, presque tous propriétaires de jardins, pourraient y vendre leurs roses et leurs tulipes, qu'ils ne donnent jamais sans une contraction des muscles faciaux ressemblant singulièrement à une grimace ; les *haut perchés*, — ce sont, comme savez, les travailleurs et les artistes, — économiseraient tous les dimanches six kilomètres de chemin et quatre millimètres de semelle qu'ils sont obligés de dépenser pour aller faire leur provision de fleurs à Bellecour. Ce serait, en outre, donner en perspective une prime d'encouragement aux floriculteurs de la Croix-Rousse, dont les sujets ont attiré les regards à l'exposition, d'après le dire des flâneurs intrépides, car pour nous, hélas ! voilà bientôt six ans que nous ne nous exposons plus à la parcourir, de peur d'être atteint d'anthropobie.

CLÉOPHAS.

en a un bon nombre d'incompris, sans vous compter ou en vous comptant. Drôles d'hommes que les poètes ! — Ils voient le monde par le trou d'aiguille de leur mansarde et ils veulent réformer la société !

Ils sont trahis par une modiste ou une demoiselle de comptoir ; une frangeuse ou une duchesse ; — l'une vaut l'autre, et les voilà criant à l'immoralité du siècle, à la perversité des femmes ! Nous en savons un qui, mis à la porte par une fille entretenue dont il se croyait seul et uni, que propriétaire, comme tous les jobards qui nourrissent cette fétide engeance, soupirait pour se consoler, le sonnet suivant, aux pieds de madame Coquelicot sa femme de ménage :

Madame, quand il vint près de vous, le poète
Avait bu je ne sais quelle affreuse liqueur
Dont les parfums amers bouleversent la tête,
Enervent la pensée ou la glacent au cœur.

Ses royaumes à lui, les fleurs de la campagne,
La grande voix des flots que, jeune, il adorait,
La muse que le Ciel lui donna pour compagne,
Rien ne l'éveillait plus ! son âme se mourait.

Et vous sans demander au jeune homme sans force,
Quelle perle ou quel strass Dieu mit sous son écorce,
Vous avez réchauffé son front sur vos genoux ;

Et puis le regardant les yeux pleins de caresse,
Vous avez d'un souris dissipé son ivresse....
Il vous aime ! Léa ! le lui pardonnez-vous ?

LEA, c'était M^{me} Coquelicot, et ce langoureux Pathos avait le front de porter pour épigraphe : *Ave Maria gratia plena*, je vous salue Marie pleine de grâce. Après cela, rêvez un amour de poète, jeunes filles qui lisez Lamartine ; essoufflez-vous à trouver des noms sonores et mélodieux, pères et mères qui lisez le calendrier et les romans ! c'est ma foi bien la peine.

Les déménagements au clair de la lune sont en voie de progrès à la Croix-Rousse, ce qui ne prouve pas que la rente des ouvriers soit à la hausse. Il est fâcheux que ce mode de changement de domicile soit sujet

Comme moi, banissez la crainte,
Voyez, je désire et j'attends !
J'attends, mais quoi ! l'orage gronde,
Le vent mugit, le ciel en feu
Menace d'embraser le monde,
C'est l'instant des suprêmes vœux.
Ecoutez ces accents propices,
C'est Dieu qui parle à ses élus,
Enfants, dit-il, sous mes auspices
Vivez heureux, n'attendez plus !...

B. A. R.

Ecrivain rédacteur et teneur de livres, rue des Bouchers, 16, au 2^e.

Variétés.

DES EFFETS OPTIQUES QUE PRÉSENTENT LES ÉTOFFES DE SOIE,

Par M. FERRAND,

Préparateur au Collège Royal de Paris.
(Suite.)

La toilette, l'ameublement, tout ce que le plaisir des yeux réclame dans les vêtements et dans le décors, notre industrie le donne, et, prévoyante à faire naître des nouveautés dont le bon goût doit déterminer la mode, elle ajoute encore un grand nombre d'étoffes à celles que nous venons de signaler. Ce sont des étoffes dans lesquelles le tissage associe avec art des fils monochromes opposés à angle droit, ou des fils de plusieurs tons, de plusieurs nuances ou couleurs ; ce sont des tissus à dessins blancs, noirs, gris, sur des fonds de couleur ; ce sont encore des tissus à dessins variés de couleur et de ton ; ou enfin des bordures pour ameublement. Nous les rangerons tous dans une dernière série, sous le titre d'étoffes façonnées, et, loin d'en vouloir faire un traité complet, bien plus éloigné encore de songer à énumérer tous ces mille produits que le fabricant décore d'un nom plus ou moins aimé du public, nous appliquerons les notions précédemment exprimées aux principales espèces d'étoffes qui nous restent à considérer, et nous terminerons ainsi la première partie du résumé dont nous avons entrepris la rédaction.

1^o Dans les étoffes qui présentent des dessins naissants de l'opposition des fils à angle droit, les fils qui forment le dessin et le fond peuvent être, chacun dans leur direction, assimilés à ceux du satin ; observons encore que l'on joint à l'opposition des fils du dessin la cannelure de ces mêmes fils sur un fond composé de cylindres lisses, et l'on comprendra les effets que présentent les damas. Après cela, il est à peu près inutile d'ajouter que des dessins clairs pourront être rendus obscurs par le changement de position, et que de même, par les raisons énoncées plus haut, la partie la moins lumineuse peut, à côté du dessin éclairé, montrer l'effet de la complémentaire.

Disons en passant que les damas de laine perdent toute leur valeur quand on les regarde dans la première position.

2^o L'emploi de deux ou plusieurs tons d'une même gamme constitue le genre d'étoffe que l'on appelle *camaijen*.

Nous insisterons peu sur ces effets de tons et de nuances, car ces expressions auraient elles-mêmes besoin d'être définies, vu les différents sens qu'on leur donne généralement ; au reste, nous reviendrons sur ce sujet dans notre seconde partie.

3^o Dans l'usage que l'on fait de deux couleurs voisines, il faut éviter autant que possible l'emploi des mêmes nuances, à moins de les unir du plus foncé au plus clair.

4^o Dans l'association de deux couleurs opposées, on doit entendre le rapprochement des couleurs complémentaires, soit par exemple le jaune orangé avec le bleu violet.

5^o Tout ce que l'on pourrait dire de l'influence du fond sur les dessins monochromes se rattache essentiellement aux influences du contraste simultané. Nous nous proposons d'étudier plus loin ces effets dans diverses circonstances, et nous nous contenterons ici d'inviter nos lecteurs que cette question intéresse à reproduire avec des papiers colorés ou des fragments d'étoffes les quelques expériences qui vont suivre et que M. Chevreul montrait à ses élèves. Ce sont : 1^o les dessins gris sur des fonds blancs, gris ou noirs ; 2^o des dessins blancs sur des fonds de couleur, et dans ce cas on peut avoir recours à des dessins d'argent, et de même des dessins gris sur un fond de couleur, vert, jaune, violet, etc. Les premiers exemples nous montrent des effets de contraste de ton ; les seconds nous offrent des dessins que l'on voit manifestement se charger à la complémentaire du fond, et cela d'autant plus sensiblement que la figure présente elle-même une teinte plus claire.

Nous espérons revenir plus tard sur les moyens de corriger cet effet du contraste, pour rendre au dessin la teinte que l'on voulait obtenir, et que l'on n'aurait certainement pas sans une modification prévue par l'artiste, et conforme à la loi du mélange des couleurs.

6^o Les dessins d'or, de leur côté, présentent certaines particularités qui doivent rabaisser sans doute la trop haute opinion que l'on pourrait avoir d'eux ; en effet, placés sur des fonds de couleurs ils ne donnent pas toujours les résultats que le fabricant croirait pouvoir en attendre. Les causes n'en sont pas difficiles à saisir, ce sont des modifications que l'or éprouve dans son brillant, dans sa couleur, par sa position par rapport au spectateur, par rapport aux fils juxtaposés, et par sa propre altérabilité à l'air ; ajoutons, pour rendre cette observation plus complète, que le spectateur ne verra les dessins brillants ou dorés qu'autant qu'ils seront eux-mêmes dans une position capable de lui renvoyer de la lumière spéculaire, autrement il ne leur trouverait qu'une couleur sombre, terne, et de plus, souvent teintée de la complémentaire du fond. D'autre part, le gaz hydrosulfuré de l'air attaque assez rapidement ces dessins et les noircit, par la raison que l'on ne peut employer de l'or fin à leur confection. Une autre considération milite en outre contre l'emploi des fils d'or liés par le tissage c'est que ce n'est pas avec ce métal que l'on obtient les effets les plus beaux et les plus durables.

C'est ainsi que pour faire des dessins parfaitement dorés, que les fils soient de métal ou de soie, que la couleur soit

même peu brillante, il faut avoir recours dans la composition du sujet non-seulement à des bleus, à des violets, mais encore à du rouge et à du noir sagement associés.

Terminons enfin en disant que l'or mat est plus avantageux que l'or bruni, aussi bien pour les étoffes que pour la reproduction de foule d'objets d'art.

7^o Les dessins variés de ton et de couleur peuvent offrir, pour ainsi dire avec les mêmes couleurs, selon le goût ou le savoir de celui qui les exécute, les résultats les plus médiocres, les plus répulsifs même, ou bien les résultats les plus attrayants, que la peinture puisse nous donner en spectacle. C'est-à-dire, si nous ne nous faisons pas illusion, que toute association de ce genre réclame de la part du compositeur le sentiment des couleurs éclairé par une longue expérience ou l'acquis de certaines règles d'harmonie dont nous parlerons dans un prochain numéro et dont nous ferons l'application à la peinture.

La tapisserie des Gobelins nous offre en ce genre des tableaux qui donnent certainement l'idée du sublime de l'art ; mais pour atteindre ce degré de perfection quelque soit le talent des ouvriers, il faut que les dessins aient été faits exprès pour le tapis, comme cela se pratiquait autrefois ; aujourd'hui l'on exige une imitation parfaite de la peinture, et c'est une grande erreur, car la chose est impossible. En effet, malgré tout le mérite incontestable des artistes de la manufacture royale dont nous parlons, la nature des tissus même s'y oppose formellement par ses sillons longitudinaux et transversaux qui donnent des effets d'ombre dans les clairs et par ses arêtes qui produisent des réflexions de lumière plus ou moins blanche sur les bruns ou noirs, dont elles sont composées ou qui les avoisinent ; ces deux effets contraignent d'ombre et de lumière ont donc pour conséquence, l'un d'atténuer l'éclat des teintes vives, et l'autre de pâlir, de ternir par là même la beauté et les services que l'on voulait obtenir des noirs.

Ces accidents, comme on le conçoit, ne se représenteront point avec les surfaces planes de certaines étoffes, et celles à plus forte raison que donne la peinture.

8^o Les bordures, comme chacun le sait, ne sont pas exclusivement des parties plus ou moins distinctes réunies par le tissage, ou cousues à la circonférence d'un tissu d'une grandeur voulue, comme cela se voit depuis le tapis de pied le plus riche jusqu'au fichu le plus modeste ; ce sont encore les nombreux encadrements qui resserrent plus nettement la vue dans un espace décoré et déjà distinct par sa forme ou sa place des autres parties d'une surface ; ce sont ces bandelettes plus ou moins étroites qui sont appelées par leur disposition à limiter l'étendue d'une tenture quelconque, et à rehausser par leur couleur toujours et par leur dessin quelquefois le fond qu'elles entourent ; dans tous les cas, ce sont donc de véritables cadres, et c'est ainsi que le professeur les envisage.

Ce fait établi nous rappelle que nous aurons l'occasion de revenir sur ce sujet ; mais comme nous devons à notre exposé joindre quelques renseignements, nous nous contenterons ici, pour éviter les répétitions, de quelques données générales. Ainsi, pour les bordures, pour les fonds même qui jouent le rôle d'encadrement à l'égard des dessins ou des ameublements, de même pour les décorations de salle de spectacle et autres, il faut toujours se garder d'un arrangement ayant pour but de réunir aux dessins ou espaces que l'on veut limiter, des fonds, des bordures représentés par des couleurs analogues à celles des objets qu'ils entourent ; de même enfin que ces alliances sont toujours reprochables, il faut aussi se défier du rapprochement de plusieurs couleurs complémentaires, ce qui aurait le grand défaut de détourner les yeux de l'objet principal ou des choses qui doivent être particulièrement vues.

Le même reproche peut encore être adressé aux bordures offrant une complication du dessin ou une grande variété dans les couleurs.

Toute bordure, en définitive, tout encadrement doit donc présenter la plus grande simplicité, et avoir les relations les plus convenables avec le sujet entier, car c'est ce même sujet que le spectateur non distrait doit considérer avant tout pour bien saisir ensuite tous les rapports qui lient l'ensemble de la composition.

(Harmonie des couleurs, peinture, vitraux, mosaïques, habilement, judicieuse, tels sont les principaux sujets de la seconde partie.)

CROIX-ROUSSE. — DÉCÈS du mois de juin 1846.

Bataille, Jean-Marie, 69 ans, fabricant de bas, Grande-Rue, 69. — Deshumbert, Antoine, 40 ans, marchand de vin, cours d'Herbouville, 15. — Parrot, Marguerite, 46 ans, femme Sériziat, journalier, quai de Serin, 6. — Petit, Maurice, 25 ans, fabricant d'étoffes, rue de Cuire, 33 et 35. — Roux, Marie-Alexandrine, 33 ans, femme Rouvière, pharmacien, grande-rue, 93. — Croix, Antoine, 18 ans, ouvrier en soie, quai de Serin, en face le n^o 54. — Chevalier, Claude, 47 ans, fabricant d'étoffes, rue Célu, 3. — Valet, Philibert, 64 ans, épicière, rue de la Citadelle, 4. — Vondière, Pierre, 41 ans, rentier, rue de Cuire, 37. — Vibert, Guillaume-Pierre, 76 ans, rentier, rue de Cuire, 36. — Frèrejean, Catherine, 63 ans, rentière, rue de l'Enfance, 10. — Hôte-Aimard, Louise, 17 ans, ouvrière en soie, célibataire, Montée-Rey, 1. — Berthet, Raymond-Jean, 12 ans, le père boulanger à Lyon. — Farjon, Jean-Baptiste, 82 ans, ex-receveur particulier des contributions indirectes, quai de Serin, 14. — Jouvard, Françoise, 16 ans, sans profession, célibataire, rue des Tapis, 22. — Bouillon, Lucile, 32 ans, femme Offroy, marchand de métiers, rue des Fossés, 21 et 23. — 21 enfants au-dessous de cinq ans.

ANNONCES.

A VENDRE, trois beaux métiers de châles au quart, travaillant. On peut disposer du local au gré de l'acquéreur. S'adresser chez MM. Jarrin-Trotton, rue Vieille-Monnaie, 37, au 1^{er}, à Lyon. (28-0)

A VENDRE, un Atelier de quatre métiers presque neufs, travaillant en articles de goût façonnés, dont 2 en mille et 2 en 800, avec accessoires et ménage au besoin. On céderait l'appartement. — S'adresser au bureau du journal. (32-0)

MASSON, CORDIER,

Grande-Côte, 62, Lyon.

Arcades d'un mèt. 50 c. à 9 fr. les 4,000
— d'un mèt. 66 c. à 10 fr. les 4,000
— d'un mèt. 85 c. à 11 fr. les 4,000 } première qualité.
— de deux mètres à 13 fr. les 4,000
Collets à 75 centimes le cent.

A VENDRE, POUR CAUSE DE MALADIE,
ET A DES CONDITIONS AVANTAGEUSES,

UN FONDS D'ÉPICERIE

Dans une très belle position.

S'adresser à M. Louison, Grande-Rue, 28. (31-0)

BASCULE COMPENSATRICE pour alléger les métiers et régler les lats, très-simple et peu coûteuse, de Gonnard et Baudrand. S'adresser, pour voir fonctionner ladite machine, chez BAUDRAND, rue Duviard, maison Robert, au 3^{me}, Croix-Rousse. (24-0)

Pièce ceintrée à roulette, dite PRESSE DE LA MÉCANIQUE A LA JACQUARD, inventée par Thivollet, et Frachisse mécanicien, brevetés sans garantie du Gouvernement. S'adresser à M. Frachisse, montée Rev. 7, Croix-Rousse.

Grande baisse de prix.

Le sieur DUBIEZ, serrurier, rue du Chapeau-Rouge, 16, Croix-Rousse, a l'honneur de prévenir MM. les chefs d'ateliers qu'il fabrique des Cerceaux en tout genre pour le pliage des cartons, au nouveau procédé, soit en avant ou au retour, à des prix modérés. Il a un dépôt chez M. CHRISTIN, épinglier, rue Imbert-Colomès, 18, Lyon, lequel confectionne des Broches d'une nouvelle invention, à très-bas prix. On trouve les mêmes Broches chez M. Camille ZIPPERLIN, mécanicien, rue Henri IV, à l'angle de celle du Chapeau-Rouge. Les Cerceaux sont de 4 fr. et au-dessus. (25-0)

A VENDRE, POUR CAUSE DE DÉPART,

Une mécanique en 1050, de Weerly, nouvelle division, presque neuve ; — une en 900, un corps de 4 chemins de 900, un de 7 chemins de 720, un battant en 6¼, et divers autres ustensiles.

S'adresser chez Gauthier, rue Sainte-Blandine, n. 10, au 2^e, près la place Colbert. (2)

Le sieur MÉRIE

A l'honneur de prévenir Messieurs les marchands-fabricants et Messieurs les chefs d'atelier fabricants, qu'il est propriétaire par brevet d'invention, sans garantie du Gouvernement, de plusieurs genres de Battants propres à tisser les étoffes de soie, depuis l'article le plus fort jusqu'au plus léger, et qui peuvent remplacer avec avantage tous ceux qui ont paru jusqu'à ce jour, et d'un prix bien plus modéré.

Les voir, chez ledit, rue Bouteille, 15, et chez le sieur Mougeolle, rue Bodin, 25, au 1^{er}. De plus, le sieur Mérie les remet conditionnellement pour faire juger de leur valeur.

(Voir notre numéro du 13 juin.)

AU MÉDAILLON,

N^o 23, Grande rue Longue, près le passage Tholozan.

Toilerie en tous genres, mouchoirs de Cholet, Madapolam.

Ce magasin, occupé autrefois par Madame veuve Brunet, est tenu maintenant par M. VIDALIN JEUNE, qui fera tous ses efforts pour mériter la confiance des personnes qui voudront bien la lui accorder.

REY fils,

Elève de l'école de danse du Grand-Théâtre et professeur de danse, donne des leçons de VALSE, POLKA, MAZURKA, et tout ce qui concerne la danse, dans la salle de M. Borday, cafetier, à la Croix-Rousse, rue du Mail, n. 4, tous les jours, de sept heures à onze heures du soir.

Il se transporte chez les personnes qui désirent prendre des leçons particulières.

NOTA. — Le sieur Rey joue du violon dans les soirées, bals et noces. Cours des Tapis, maison Renard, au 1^{er}.

L'Équitable,

Caisse d'Épargnes collectives, autorisée par Ordonnance Royale.

ASSOCIATIONS SUR LA VIE.

Plus de trente-trois millions de francs de souscriptions recueillis en quatre ans, prouvent assez que les combinaisons de l'Équitable répondent aux convenances et aux besoins des pères de familles.

MM. WILLERMOZ et SOLICHON, directeurs, rue Bât-d'Argent, 3. — S'adresser aussi au Bureau, à la Croix-Rousse, Grande-Rue, 14, au 1^{er}, où l'on donnera tous prospectus et tous renseignements.



MAISON D'ACCOUCHEMENT.

tenu par M^{me} THEVENET, maîtresse sage-femme, et dirigée par M. COQUAZ, médecin accoucheur. Cet établissement est spécialement destiné pour les pensionnaires. Il leur offre tous les soins que leur position peut désirer. On y saigne, vaccine, et donne des consultations tous les jours de deux à quatre heures du soir, rue de la Grève, 3, au 3^{me}.

Le gérant, BRUNET.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNEZ.